

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Ana Roch, Sandro Pistis, Florian Gander, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Francisco Valentin, Jean-Marie Voumard, Patrick Dimier, Christian Flury, Françoise Sapin*

*Date de dépôt : 24 septembre 2020*

## **Proposition de motion**

### **Population genevoise laissée pour compte des mesures d'aides étatiques Covid-19 : ne laissons pas nos concitoyens vivre en dessous du seuil de pauvreté**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la détérioration de la situation financière de nombreux-ses concitoyen-ne-s depuis le début de la crise sanitaire ;
- l'augmentation du phénomène des travailleur-euse-s pauvres (*working poor*) à Genève, directement imputable à l'avènement du Covid-19 depuis le mois de mars 2020 ;
- l'absence totale de soutien étatique en faveur de cette catégorie sociale de la population considérée comme pas assez pauvre pour bénéficier d'une aide de l'Etat et trop pauvre pour vivre dignement ;
- le naufrage économique qui se profile à l'horizon pour des milliers de nos résident-e-s si rien n'est fait pour les aider,

invite le Conseil d'Etat

- à accorder des indemnités compensatoires sous forme d'allocation extraordinaire aux salarié-e-s et aux indépendant-e-s résidant légalement sur le territoire cantonal et travaillant à un taux d'au moins 80% ;

- à compléter leur revenu pour les faire correspondre à 4000 francs mensuels pour un groupe familial et à 2300 francs pour les personnes seules ;
- à appliquer cette mesure aussi longtemps que perdurera la crise sanitaire, mais au maximum pendant 6 mois, et ce de manière rétroactive à compter de la mi-mars 2020.

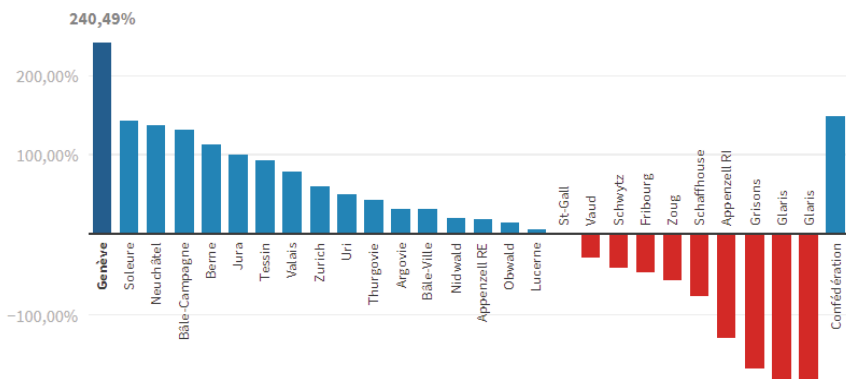
## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis le mois de mars dernier et le déclenchement de la crise sanitaire du Covid-19, des moyens colossaux ont été déployés par l'Etat pour y faire face avec plus ou moins de réussite. Sur le plan comptable, au cours de l'année 2020, le canton a donc ainsi décaissé pas moins de 200 millions de francs, alors qu'au cours de l'exercice précédent Genève représentait déjà l'économie la plus endettée du pays. Un mal pour un bien, puisque cette manne a pu bénéficier à un nombre élevé de personnes répondant à des critères bien précis et qui sans l'obtention d'une aide financière extérieure auraient difficilement pu éviter la banqueroute.

### Endettement net, en proportion des revenus fiscaux annuels

En 2019, en %



Graphique: I. Caudullo • Source: IDHEAP, Nils Soguel • [Récupérer les données](#)

Bien que l'impact de la pandémie sur les finances publiques cantonales laisse planer le spectre à venir d'un déficit budgétaire sans précédent, la seule ombre au tableau de cette aide étatique extraordinaire concerne toutes les personnes qui à Genève ont été exclues de ce soutien financier de l'Etat, à savoir celles et ceux qui vivent et travaillent avec un statut légal en tant que salariés ou comme indépendants et dont les revenus modestes mensuels oscillent entre moins de 2300 francs pour une personne seule et moins de 4000 francs pour un groupe familial.

Pas assez pauvre aux yeux de l'Etat pour bénéficier de l'assistance publique, trop pauvre pour pouvoir vivre décemment, ou simplement trop digne pour solliciter de l'aide, cette catégorie sociale a donc été tout simplement ignorée pendant la crise sanitaire et livrée à elle-même dans l'indifférence générale.

Car, c'est un fait à Genève, la classe moyenne laborieuse est une catégorie sociale en voie d'extinction. Heureusement, certains commencent enfin aujourd'hui à réaliser l'ampleur du naufrage économique et financier dont sont victimes de plus en plus de nos concitoyens qui survivaient déjà péniblement avant le Covid-19 et qui se sont retrouvés submergés par la précarité depuis lors.

C'est d'ailleurs une des principales conclusions d'une étude sociologique menée par l'Université de Genève et parue le 22 septembre 2020<sup>1</sup>, « **Le Covid-19 a été un accélérateur et un catalyseur du basculement de pans entiers de la population genevoise vers la pauvreté** ».

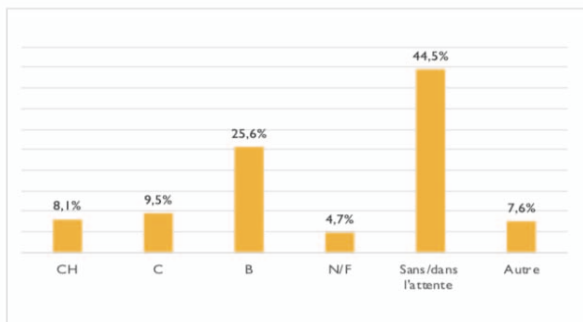
L'étude en question a par ailleurs cherché à recenser les personnes ayant fait la queue aux Vernets pour obtenir une aide alimentaire et le constat est éloquent comme le montre le graphique suivant<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> Voir rapport final de l'étude sollicitée par la fondation Colis du Cœur : « La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience », 22.09.2020, Université de Genève, disponible en ligne à l'adresse : [https://www.unige.ch/communication/communiqués/files/4116/0078/3912/Rapport\\_UNIGE\\_CdC\\_2020\\_vfinfin.pdf](https://www.unige.ch/communication/communiqués/files/4116/0078/3912/Rapport_UNIGE_CdC_2020_vfinfin.pdf)

<sup>2</sup> Voir page 10 du rapport

**FIGURE I - PERMIS DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE (N = 204)**



On remarque dans ce tableau une quasi-parité entre ceux qui parmi les demandeurs répondants sont soit sans, soit dans l'attente d'un permis de séjour (44,5%) et ceux qui résident légalement sur le territoire cantonal (43,2%). Autrement dit, nous sommes assez loin du recensement statistique fantasmé qui nous laissait croire que la totalité des demandeurs étaient sans aucun statut légal, immigrés clandestins travailleurs au noir, ou extra-cantonal/national.

Et c'est là un des rares avantages du Covid-19 d'avoir révélé au grand jour la situation de précarité d'un grand nombre de nos concitoyens aux yeux de ceux qui jusque-là refusaient de voir la réalité telle qu'elle est.

Notons également que pour la catégorie sociale de personnes précarisées n'ayant pas pu bénéficier d'une aide étatique en étant soit salariées du secteur privé, soit indépendantes, et ayant subi une baisse de leur pourcentage d'activité, en partie ou en totalité, les seuls moyens pour continuer à vivre dignement en cette période d'adversité ont consisté à faire usage du système D. Cela inclut aussi pour ces personnes le recours à des emprunts d'argent auprès de tiers, y compris de retraits sur des comptes de carte de crédit à des taux d'intérêt rédhibitoires.

Le retour à une situation normale s'annonce donc compliqué surtout pour le groupe des personnes fragilisées par le Covid-19, alors que leur situation financière ne cesse de se détériorer un peu plus chaque jour.

C'est pourquoi nous considérons qu'il serait opportun pour le législateur, de soutenir nos concitoyens dans le besoin, tout en accompagnant idéalement la relance économique, en envisageant la création d'une aide financière à la population genevoise sous la forme d'une allocation extraordinaire provisoire

en faveur des laissés-pour-compte de la crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui.

Concrètement, cela pourrait se traduire par le versement d'un complément de revenu aux résidents genevois établis légalement sur le territoire cantonal à hauteur de 4000 francs pour un groupe familial de salariés ou d'indépendants ayant un taux d'activité au moins équivalent à 80% et un seuil de 2300 francs pour les personnes seules, ce qui correspondrait au seuil de pauvreté tel qu'il a été calculé par l'Office fédéral de la statistique de la Confédération<sup>3</sup>.

Autrement dit, il s'agirait pour le canton d'octroyer des indemnités compensatoires, aussi longtemps que nécessaire mais au maximum pendant six mois, de manière rétroactive ou non, aux personnes répondant aux critères précédemment édictés, qui perçoivent déjà des revenus de leur travail mais en quantité insuffisante, ce qui permettrait de garantir qu'ils ne vivent plus en dessous du seuil de pauvreté.

S'agissant des efforts financiers à consentir, il est utile de rappeler à titre de comparaison que les dépenses engagées par l'Etat de Vaud pour contrer la crise du Covid-19 se sont portées à 466 millions de francs, soit largement plus du double des montants alloués par Genève jusqu'à présent<sup>4</sup>.

Toute latitude nécessaire est laissée à l'appréciation du Conseil d'Etat dans l'optique de la mise en place des invites énoncées dans la présente motion. Une fois le recensement des potentiels bénéficiaires effectué, l'Etat pourvoira à des emprunts au bénéfice de son budget de fonctionnement en profitant de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt qui permettront d'atténuer l'impact financier des mesures proposées.

Mesdames et Messieurs les députés, au regard des éléments qui précèdent, nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre proposition de motion.

---

<sup>3</sup> Soit en moyenne à 2293 francs par mois pour une personne seule et à 3968 francs par mois pour un ménage avec deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans. Voir Office fédéral de la statistique, Section analyses sociales, en ligne à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles/pauvrete.html>

<sup>4</sup> Voir communiqué de presse du Bureau d'information et de la communication de l'Etat de Vaud du 22 septembre 2020, disponible en ligne à l'adresse : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communique/466-millions-deja-engages-par-le-canton-dans-les-mesures-liees-a-la-crise-du-covid-19-1600757872.pdf>